

eau *et* Solidarité internationale

QUELS PARTENARIATS ?



**Synthèse
de la journée**
.....
**9 DÉC 2011
BORDEAUX**

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / TOULOUSE
90, rue de Férétra - 31078 Toulouse
www.eau-adour-garonne.fr
tél : 05 61 43 26 80

MAIRIE DE BORDEAUX
Hôtel de ville - Place Pey Berland - 33000 Bordeaux
ri@mairie-bordeaux.fr
tél : 05 56 10 20 30





→ COLLOQUE P 2 > 18

Eau et solidarité internationale, quels partenariats? P 3

- L'engagement de Bordeaux
- L'implication du bassin Adour-Garonne
- La parole de la France portée au Forum de Marseille (Entretien avec Serge Lepeltier)

Les clefs de la réussite Table ronde n°1 / Innovation législative et volonté locale : une combinaison gagnante P 4 > 5

- La voie législative française
- Projet de solidarité au Mali : une volonté locale
- La plateforme « Solidarité eau Suisse »
- Les niveaux européen et mondial
- La loi Oudin-Santini (Entretien avec Jacques Oudin)

Questions et témoignages du public P 6 > 7

Conclusion par André Flajolet P 8

Table ronde n°2 / Améliorer les compétences existantes et pérenniser les services locaux P 10 > 13

- Retours d'expérience en matière de pérennisation des services d'eau potable et d'assainissement en Amérique Latine
- La formation de techniciens et d'ingénieurs par l'école inter-Etats de Ouagadougou
- Les expériences de développement de services conduites par le GRET en Asie
- Une expérience malienne : un appui de proximité à la gestion inscrit sur le long terme
- Le cas particulier d'Haïti

Questions et témoignages du public P 13 > 14

Conclusion P 14

Table ronde n°3 / Quels enjeux ? Quelles réponses ? P 15 > 17

- Trois volets d'une situation en pleine évolution et qui se dégrade rapidement
- L'action conduite par l'OMVS au niveau du grand fleuve Sénégal
- Urbanisation incontrôlée : l'exemple de Maputo au Mozambique
- Le rôle fondamental des élus locaux
- L'exemple de Lima au Pérou

Questions et témoignages du public P 17

Conclusions de la Journée par Marc Abadie P 18

→ SOIRÉE DÉBAT P 21 > 23

Géopolitique de l'eau : des défis, des promesses

- L'eau dans le contexte géopolitique mondial : droit à l'eau, rivalités, arbitrages
- Les guerres de l'eau : passé, présent, avenir...
- La gestion des bassins transfrontaliers
- Une solution pour l'avenir : la coopération décentralisée

→ CONTRIBUTION AU FORUM MONDIAL DE L'EAU P 25 > 27

→ LE PACTE D'ISTANBUL P 28

Quatre ans avant la date butoir - 2015 - pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'ambition de réduire de moitié le pourcentage de la population mondiale n'ayant pas durablement accès à l'eau potable et à l'assainissement n'est pas encore concrétisée.

Dans la perspective d'apporter des propositions à débattre lors du Forum mondial de l'eau de Marseille en mars 2012, l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Ville de Bordeaux ont organisé un moment de témoignages et de débats le 9 décembre 2011, à Bordeaux.

Ce colloque a donné la parole à des représentants d'organisations et de collectivités nationales (élus locaux, parlementaires, acteurs des ONG, PsEau, MAEE, MEDDTL, AFD, AIMF, ...), mais aussi à des personnalités d'organisations internationales (ONU, PNUD, UE, CGLU, CUF, ...).

Des grands témoins ont été sollicités, responsables et acteurs de l'eau au Sénégal, en Palestine...

Les échanges étaient animés par Olivier Pia, journaliste.



eau et Solidarité internationale

QUELS PARTENARIATS ?

Olivier Pia, journaliste - animateur

En l'an 2000, les 189 Etats membres de l'ONU s'étaient engagés à réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population mondiale n'ayant pas durablement accès à l'eau potable ni à l'assainissement. Ce défi pour l'instant est loin d'être gagné. Nous devons aujourd'hui tous ensemble faire remonter auprès des décideurs et des élus qui se réuniront à l'occasion du 6ème Forum de l'eau de Marseille en mars prochain, nos doutes, nos attentes et bien sûr nos espoirs. Ce Forum étant annoncé comme « Forum des solutions », nous tenterons de proposer un certain nombre de solutions pour un meilleur avenir.

L'engagement de Bordeaux

Anne Walryck, adjointe au maire de Bordeaux, chargée de la politique de développement durable.



La Ville s'est associée à l'organisation de ce colloque, sur proposition de l'agence de l'eau Adour-Garonne, pour deux raisons.

D'abord parce qu'elle est déjà engagée dans des opérations de coopération décentralisée : actions engagées avec Ouagadougou, Casablanca, avec bien d'autres encore.

Ensuite, parce que dans le cadre de notre Agenda 21 nous avons pris des dispositions pour baisser de 50%

la consommation de l'eau liée aux besoins de notre patrimoine, des espaces verts, du nettoyage de la voirie, des équipements sportifs... Nous sommes ainsi passés de 2 à 1 million de m³. Nous conduisons aussi, notamment avec La Maison de l'Eau, des opérations de sensibilisation de la population et des acteurs de la ville pour minimiser la consommation d'eau dans l'ensemble des bâtiments et sites de la ville qui ont permis de réduire de plus de 20% la consommation de nos concitoyens et des différents acteurs de la ville.

Alain Juppé, vient d'engager la Ville de Bordeaux en signant le Pacte d'Istanbul. Plus de 50% de la population mondiale vivant en milieu urbain, il nous paraissait fondamental que les villes soient associées à cette politique de solidarité sur un plan international et que Bordeaux y prenne toute sa part. La Ville est donc vraiment au cœur de cette solidarité internationale pour l'eau.

L'implication du bassin Adour-Garonne



Pierre Augey, président de la commission des relations internationales du comité de bassin Adour-Garonne, maire de Fargues de Langon (33).

Les agences de l'eau sont très engagées dans l'application de la loi Oudin.

Les possibilités qu'elle a ouvertes, avec l'utilisation des 1%, permettent la mise en place d'une vraie coopération avec les pays en voie de développement et notamment les pays du Sud qui manquent d'eau.

A elle seule, l'agence Adour-Garonne a soutenu cent trente projets dans vingt-trois pays différents. Cela représente quinze millions d'euros. L'objectif de la loi qui est de consacrer 1% du budget à cette coopération est atteint. Pour l'ensemble des six Agences, nous sommes à plus de 50% de l'objectif que nous aurons atteint d'ici 2015.

Pour autant, l'implication de nos 36 000 communes est insuffisante. Les plus petites se demandent certainement ce qu'elles vont apporter avec mille cinq cents habitants dans la coopération décentralisée. C'est un tort : il faut que les collectivités territoriales, les mairies, les villes, petites ou grandes, s'engagent toutes dans ce 1%.

La parole de la France portée au Forum de Marseille

(Entretien avec Serge Lepeltier)



Le Forum mondial de l'eau a lieu tous les trois ans. Tout le monde travaille beaucoup à cette préparation, et ce sera d'abord pour nous le Forum des solutions, c'est-à-dire un Forum concret sur les solutions qui sont apportées dans le monde sur le problème de l'eau. Nous regarderons ce que font les collectivités, ce que font les Etats et où cela fonctionne le mieux.

En vue de préparer cette sixième édition du Forum, ont été réunis à Lyon en mai dernier près de deux cents acteurs de l'eau et notamment des collectivités et des autorités locales. Il s'agissait de lancer le processus dit « des autorités locales » - en France nous parlons plutôt de collectivités locales -, pour les mobiliser partout dans le monde et les inciter à venir à Marseille.

Ce à quoi nous voulons aboutir à Marseille, est que les gouvernements décident de donner une vraie compétence aux collectivités locales pour la gestion de l'eau. L'eau est d'abord une gestion de proximité.

En deuxième lieu, il est nécessaire que les collectivités internationales aient des contacts entre elles, pour bien travailler ensemble. La Loi Oudin-Santini le permet.

Enfin, nous souhaitons faire participer la population, autour des collectivités, à cette gestion de l'eau.

À l'initiative de l'agence de l'eau Adour-Garonne, des personnalités venant des quatre coins du monde se réunissent à Bordeaux le 9 décembre, pour échanger sur le thème de l'eau et de la solidarité internationale. Il est très important qu'elles échangent. Qu'elles voient ce qui fonctionne bien face à des problèmes de sécheresse ou de pollution de l'eau.

Qu'elles échangent les solutions prises pour qu'on ne refasse pas le monde à chaque fois, mais que les bonnes solutions soient mises au bon endroit.

Plus de vingt mille participants vont être présents à Marseille. Les échanges seront extrêmement intéressants. Venez tous à Marseille, nous saurons trouver et discuter des vraies solutions pour l'avenir.

Les clefs de la réussite

Table ronde n°1 / Innovation législative et volonté locale : une combinaison gagnante

La voie législative française

La loi Oudin-Santini autorise depuis 2005 les collectivités et les agences de l'eau, à financer des projets de solidarité internationale....

Pierre-Marie Grondin, directeur du programme Solidarité Eau (pSEau)

Les six agences de l'eau participent à cette solidarité dans le domaine de l'eau, à ce 1% solidaire d'une manière très motrice : en 2010, onze millions d'euros ont été mobilisés, quinze en 2011. Deux cents collectivités territoriales se sont engagées. Au total, cela représente dix-neuf millions d'euros d'investissement global, agences et collectivités confondues sur la loi Oudin-Santini. Si nous ajoutons la loi Thiollière sur le budget général des collectivités, nous arrivons à un investissement pour 2010 de 24 millions d'euros pour environ 250 projets. Nous montons en puissance, nous devons être aujourd'hui autour de sept cents projets.



Une mobilisation supérieure est à attendre de la part des collectivités. Mais elles sont très sollicitées et inquiètes quant à leurs possibilités d'actions sur leur territoire. Pourtant, plus de 70% des Français sont favorables à un accroissement et à un renforcement de la solidarité dans le domaine de l'eau. Il y a aussi le sentiment que ce type d'investissement appartient plutôt à des grandes collectivités, à des gros syndicats. Or, en proximité, de petites collectivités arrivent à mobiliser autour d'elles des énergies beaucoup plus importantes et on peut arriver à des opérations très conséquentes pour une mise de fonds minime. Ceux qui ont pris le risque n'ont pas perdu, au contraire, la confiance de leurs administrés. Un investissement sur le long terme, un travail de proximité, permettent une évolution positive de la gestion des services, et de l'accès à l'eau. Et un euro local permet de mobiliser dix euros ici et une centaine d'euros sur le terrain. Pour une collectivité, cet investissement dans les projets de coopération pèse peu sur le budget des ménages, de l'ordre d'un ou deux euros par an...

Olivier Pia

La meilleure façon de convaincre les élus est d'aller voir comment cela se passe sur le terrain...

Projet de solidarité au Mali : une volonté locale

Emilie Dennig, adjointe au maire de Fleurance (32) administratrice de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Fleurance est un bourg de 6 500 habitants situé dans le Gers. La commune, avec le concours d'une ONG, « Terranga Africa » basée dans le Cantal, a décidé de soutenir financièrement un projet de forage à Kaïgourou au Mali en vue d'alimenter en eau potable un hôpital du désert, d'installer quatre points d'eau dans le village ainsi que des latrines.

Un projet d'environ cinquante mille euros financé par la ville de Fleurance, aidé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et quelques financements privés, en plus des subventions de l'Union européenne. Deux mille euros seulement pour la ville de Fleurance, soit très précisément le 1% de la loi Oudin-Santini. Un argent qui a été utilisé pour le financement des entreprises locales, car il est essentiel de ne pas se substituer aux partenaires sur place et de respecter leur travail. Ils doivent en effet se sentir investis par le projet et se l'approprier. Ne rien imposer, mais accompagner, partager. En retour, la ville de Fleurance peut s'honorer d'un sentiment d'avoir, pour quelques euros, apporté un appui, une aide, celui de ne pas avoir laissé les autres tout seuls...

La plateforme « Solidarité eau Suisse »

Olivier Pia : la France a choisi la voie législative, d'autres, comme la Suisse, développent d'autres solutions.

Thomas Zeller, Swiss Agency for development and cooperation



Nous voulions faire plus pour l'aide au développement dans le secteur de l'eau et nous avons fait des enquêtes en Suisse pour voir si nous pourrions introduire une taxe ; mais mes compatriotes n'aiment pas trop les taxes.

Nous avons donc développé un site Internet, où des ONG suisses peuvent présenter leurs projets de développement qu'elles savent monter mais qu'elles ont du mal à financer.

Nous « marions » ainsi les collectivités d'un côté et les ONG de l'autre. La fédération finance pour soixante-dix mille francs suisses par an. Nous mettons seulement à disposition le site web pour que les personnes se rencontrent.

Depuis deux ans, vingt-deux ONG suisses ont leur projet sur le site,

ce qui correspond déjà à une bonne partie des ONG qui travaillent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Quatorze projets ont été réalisés, ce qui équivaut à cent trente mille bénéficiaires qui ont aujourd'hui un accès à l'assainissement et à l'eau potable.

La contribution des collectivités équivaut à un centime par mètre cube d'eau consommée. Cela donne droit au label « Solidarité eau Suisse » dont elles ont le droit d'afficher le logo sur leurs panneaux d'entrée de ville.

Les niveaux européen et mondial

Olivier Pia : ce qui se fait à l'échelle de la France ou de la Suisse en matière de coopération sur l'eau fonctionne plutôt bien... Pourquoi ne pas traduire de tels programmes à l'échelle européenne voir à l'échelle mondiale ?

Christophe Nuttall, Directeur du HUB – Partenariats innovants du PNUD



Nous sommes loin d'atteindre les objectifs du millénaire et l'aide publique nationale classique ne suffit visiblement pas. La seule réponse des Etats n'est pas suffisante. Notre rôle est de voir comment d'autres acteurs, notamment publics, c'est-à-dire les collectivités territoriales qui ne sont pas encore assez reconnues au sein du système des Nations unies, peuvent jouer un rôle d'accompagnement des acteurs sur le terrain. Il faut renforcer leurs capacités légales, techniques et financières, afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres projets « eau ».

La loi Oudin offre, et de manière non contraignante, un cadre juridique aux collectivités territoriales françaises, pour qu'elles puissent utiliser jusqu'à 1% de leur budget eau. Le chiffre potentiel de cent vingt-cinq à cent trente millions d'euros par an à l'échelle de la France est intéressant.

Il permet d'éviter de revenir chaque année sur le budget ou de le renégocier. Ce chiffre permet d'anticiper, non pas sur des budgets annuels, mais sur le long terme et d'être à peu près certain du montant d'argent disponible pour plusieurs années à venir. Par rapport à cette idée, nous avons essayé de voir ce qui existait déjà en Europe et nous avons naturellement rencontré nos amis Suisses et nos amis Hollandais qui ont une loi de type Oudin-Santini. L'idée était de voir si nous étions capables, d'ici le Forum mondial de l'eau, de mobiliser cette communauté internationale autour de ce principe de financement innovant.

4,8 milliards d'euros par an pourraient être dégagés si ce principe de la loi Oudin était généralisé au niveau européen. Nous aurions financièrement réglé le problème des objectifs de développement du millénaire !

Nous sommes en train de mettre en place une telle directive, au moins à l'échelle européenne. Un comité international a été constitué, composé de plusieurs agences des Nations Unies, de plusieurs gouvernements nationaux, de différentes ONG qui travaillent sur le sujet et, naturellement, des associations, des collectivités territoriales, dont la plus globale d'entre elles est la CGLU, rassemblement des villes du monde entier. Nous espérons apporter à Marseille une proposition de Charte internationale, comme celle du Pacte d'Istanbul, qui inciterait les Etats, les collectivités territoriales, à mettre en place au niveau mondial ce principe du 1%.

Ce mouvement est en train de partir non seulement au niveau européen, mais également au niveau asiatique et même africain. L'intérêt est très fort pour généraliser ce nouveau mécanisme.

La loi Oudin-Santini

Olivier Pia

Jacques Oudin, le 1% Solidarité porte votre nom en France. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur cette loi ?

Jacques Oudin, sénateur honoraire, initiateur de la loi pour l'eau et la coopération internationale

Il s'agit d'un mécanisme de solidarité et de générosité internationale. Le monde ne peut être que solidaire dans son développement, il faut que ceux qui sont dans l'opulence viennent en aide à ceux qui sont dans la misère. Cette générosité se heurtait au cadre législatif réglementaire, hérité de la création de nos collectivités locales en France.

Nous n'avions qu'une compétence locale et pas de compétences internationales. La loi Thiollière est venue donner le droit de conclure des conventions de coopération internationale dans tous les domaines financiers. La coopération a donc pu se faire dans le domaine de l'urbanisme, de la santé, de l'éducation, mais aussi dans le domaine de l'eau. Simplement, l'eau en France est souvent gérée par des organismes spécialisés, soit un syndicat spécialisé, soit un syndicat mixte. Il existait les Agences de l'eau et les communautés urbaines. Mais pour elles, la loi ne s'appliquait pas. J'ai donc proposé ce dispositif, d'une part pour donner un cadre législatif, et d'autre part pour donner une impulsion supplémentaire. Aujourd'hui, il faudrait appliquer ce texte avant de vouloir l'améliorer. Le changement climatique, l'évolution démographique, les médias ont sensibilisé à la misère du monde. La coopération décentralisée dans le domaine de l'eau est partie au moment où il s'est trouvé une dynamique à la fois locale, administrative et politique.

Nous avons mis en place un dispositif transposable. Pas exemplaire mais qui peut servir de modèle...

Depuis toujours, la France est porteuse d'idées généreuses, alors il faut continuer. Cela va prendre du temps, mais je suis persuadé qu'après Marseille, de Forum mondial en Forum mondial, nous allons arriver à des résultats intéressants.





Questions et témoignages du public

François Mansotte, ingénieur sanitaire à l'ARS (Agence Régionale de Santé)

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement sert d'abord à améliorer la santé des gens. Si nous voulons convaincre de l'intérêt de s'engager dans cette démarche, il s'agit d'un argument majeur. La situation de certains pays en matière d'eau potable et d'assainissement correspond à celle de la France au XIXe siècle où l'espérance de vie à la naissance était de trente ans. Cette espérance a été améliorée par l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que par l'éducation, l'apprentissage, l'hygiène de base.

Jean Schepman, vice-président du Conseil général du Nord

Nous avons du mal au Conseil général, à convaincre nos collègues ; pourtant notre budget est de trois milliards deux cents millions et 1% correspond donc à trente millions, l'équivalent du coût de deux collègues. Nous nous battons parfois pour cinq mille euros. Nous sommes endettés, l'Etat doit aux départements environ trois cents millions. Voyez-vous, nous ne sommes pas dans la même échelle. Cependant j'ai bon espoir...

Aymeric Blanc, division assainissement de l'AFD (Agence Française de Développement)

Concernant la faible participation des collectivités locales au 1%, je vois peut-être une raison supplémentaire : parfois, les collectivités doutent de la durabilité des investissements en l'absence d'une maintenance adaptée. Il est nécessaire d'insister sur les mécanismes de suivi. Cela va faire l'objet d'une cible présentée à Marseille en mars, avec pour thème le suivi post-investissement.

Benoît Mougoue, ONG « ERA-Cameroun »

J'aimerais donner ma position sur la taxation des grandes consommations d'eau : ce devrait être légitimé et même institué un peu partout. Dans mon pays par exemple, le Cameroun, la politique tarifaire de l'eau est basée sur des seuils.

Les « seuils sociaux » sont ceux en dessous desquels les gens payent un peu moins cher, les « seuils supérieurs » sont ceux au dessus desquels les gros consommateurs payer un peu plus, sur un principe de péréquation.

Armand Paquier, « SOS Sahel France international »

Nous intervenons sur l'ensemble du Sahel, depuis le Sénégal jusqu'au Tchad, Nord Cameroun et bientôt en Ethiopie, Soudan et Djibouti. Le mécanisme fonctionne ! Le retour d'expérience qui pourrait être fait et qui trace un peu une voie d'avenir pour nous, est que nous nous sommes investis dans l'assistance (renforcement des capacités des communes, assistance formation des communes par le biais de la gestion de l'eau). Cela demande beaucoup de temps.

Nous sommes par ailleurs demandeurs d'une plateforme comme celle de nos amis Suisses, parce qu'une ONG même très organisée comme la nôtre a des difficultés pour nouer des contacts avec 36 000 communes.

Michel Bastida, élu à Martignas-sur-Jalle (33)

Nous sommes jumelés avec une ville sénégalaise et coopérons avec elle depuis 2003. Nous montons des projets, mais les communes n'ont pas les moyens de payer les personnels et de les former. Comment pérenniser, comment donner les moyens aux communes du Sud de pouvoir payer leurs personnels et entretenir les installations ?

Pierre-Marie Grondin

Nous en parlerons, lors de la deuxième table ronde qui est consacrée à ce sujet.

Je voudrais revenir sur la qualité essentielle de la loi Oudin-Santini qui est le volontariat, l'acte politique volontaire d'engagement et de conviction et de retour d'information vers les citoyens. Nous voudrions mettre ce thème en avant, avec nos voisins européens, pour parvenir à ce que, à l'occasion du Forum de Marseille, nous ayons un minimum de consensus pour étendre le principe du 1% solidaire. Les mécanismes peuvent être divers et variés. À chacun de développer son contexte, d'avoir ses propres initiatives. Aidons nos voisins européens à se doter de mécanismes leur permettant de s'investir dans la solidarité et favorisons, dans les pays dans les-

quels cette solidarité s'exprime, les plates-formes de concertations et d'échanges sur ces pratiques. Bien souvent ces pays pâtissent d'un désordre des donateurs, d'interventions préjudiciables à l'efficacité.

Olivier Pia

Quand les ONG sont financées, n'ont-elles pas obligation à faire un retour au public, aux collectivités qui ont aidé à ces financements ? Un retour en termes de communication, une sorte de compte-rendu chiffré et peut-être, au-delà du chiffré, un petit peu plus qualitatif ?

Thomas Zeller

Sur notre site Internet, il existe des formulaires pour présenter un projet, mais aussi pour rendre compte financièrement et enfin pour donner les résultats.

Nous contrôlons ces rapports et essayons de diffuser cette information, une fois par an.

Christophe Nuttall

La plateforme suisse pourrait faire des émules : nous travaillons avec pSEau, avec les Hollandais, avec Solidarité'eau et d'autres, à l'étendre d'abord au niveau européen avant d'aider à mettre des plateformes dans les pays du Sud. Nous espérons ainsi proposer, en plus de la Charte, un outil opérationnel de travail. Une sorte de plateforme d'échanges internationale... C'est ambitieux, mais la coopération suisse nous a donné des moyens pour y travailler.

Quant à la loi Oudin, il ne s'agit pas que d'une question d'argent, mais de la capacité des experts, des professionnels, des ingénieurs du domaine de l'eau dans les communes, dans les bassins, à accompagner leurs homologues dans les pays en développement pour qu'ils acquièrent cette compétence technique et apprennent aussi à monter des projets.

Thomas Zeller

En Suisse, nous avons une sorte de garantie : un groupe d'experts indépendants donne une opinion sur chaque projet présenté sur notre site web. Si cette opinion est vraiment négative, le projet n'a pas le droit d'être sur le site. Dans le cas contraire, il sera sur le site, parfois avec quelques recommandations.

Eric Bosc

Après six ans d'expatriation avec une ONG en Mongolie avec l'agence de l'eau Artois-Picardie, je retiens deux points essentiels.

En premier lieu, le temps. Nous sommes trop souvent sur des formats de projets d'un an, un pas de temps trop court pour faire suffisamment en termes d'eau et d'assainissement.

En second lieu, il faut avoir accès aux informations nécessaires, importantes et pertinentes, dès le départ du projet, via une évaluation indépendante. Bien des projets avortent faute de cette évaluation initiale.

Pierre-Marie Grondin

Le problème est de prendre le temps de faire ce type d'identification préalable avant de démarrer une action, or le temps de financement est assez court. Il faudrait sortir de cette logique de « projet » pour entrer dans des logiques de « programmes » et parvenir à des actions concertées qui bénéficient d'une identification globale commune.

Eric Bosc

Je travaille surtout dans l'eau et l'assainissement en milieu urbain. La clef du problème se trouve dans la coordination entre les acteurs, qui est loin d'être exemplaire. Les Agences de l'eau peuvent avoir un rôle moteur pour entrer en contact direct avec les mairies. De ce fait, un vrai échange entre société civile, pouvoirs publics et pouvoirs privés, pourrait naître et faire aboutir une solution collective.

Niang Kalidou, doctorant en Droit de l'eau et les pays en développement

Concernant l'innovation législative, je signale que des conventions ont été signées entre la France et les pays en développement, via le ministère du développement durable, qui permettent aux immigrés actuellement en France et porteurs de projets concernant l'eau, de pouvoir bénéficier d'aides ou d'accompagnement. Jacques Chirac avait institué une taxe sur les billets d'avion à hauteur de 1% et destinée à l'accès à l'eau, mais elle n'a pas été consacrée à l'eau. L'Union européenne, avec ses projets « Facilité Eau », permet également aux associations de développement, aux ONG d'accéder à des financements.

Pierre-Marie Grondin

Au sujet des financements, effectivement il en existe d'autres, mais je pense que la vertu de la loi Oudin est de permettre l'initiative locale pour s'appuyer ensuite sur d'autres financements existants ; et le mieux est de s'allier avec des gens qui ont l'habitude de solliciter des financements, car nous entrons dans un certain professionnalisme de la demande.

Olivier Pia

Pierre-Marie Grondin, nous avons parlé des collectivités, des agences de l'eau, quid des entreprises ? Pourquoi ne pas inciter notamment les TPE, à porter des projets de coopération ?

Pierre-Marie Grondin

C'est envisageable, mais en France nous n'avons pas encore cette culture du mécénat d'entreprise. Un débat sur ces questions est enclenché, les entreprises, et pas seulement les entreprises de l'eau, sont prêtes à investir dans ce domaine.

Christophe Nuttall

Aux Nations unies, nous avons un programme qui s'appelle le « Global compact ». Il s'agit de s'engager sur dix mesures de partenariat entre les entreprises du monde.

La France y a joué un rôle moteur, non seulement sur la responsabilité sociale de l'entreprise, mais également sur l'engagement financier avec le système des Nations unies sur des projets de terrain. À titre indicatif, la Fondation Bill Gates de Microsoft, a un budget pour la santé plus important que l'OMS...



Conclusion

par André Flajolet, député, président du comité national de l'eau, parlementaire en mission chargé de coordonner les initiatives françaises lors du Forum de Marseille

Vous êtes en train de préparer Marseille. Marseille, le temps des solutions, des engagements. Autrement dit le passage réclamé de la parole à l'acte. Cela suppose tout un travail de réduction des préjugés et de semis de la confiance, y compris vers la plus petite commune de France. Les ONG seront présentes à Marseille. Sans elles, nous pouvons faire de beaux discours, nous ne passerons pas à l'acte. L'Europe sera présente à travers ses commissaires, ses élus, et je l'espère, à travers quelques symboles essentiels de ce que peut signifier l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les scientifiques également, car il n'existe pas de possibilité de réduire la fracture dans le domaine de l'eau sans l'apport des sciences et des techniques. Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?

C'est distraire un peu de notre superflu, même en temps de crise, pour essayer de satisfaire un peu du nécessaire ailleurs. Il faut l'écrire à travers une montée en puissance réelle et organisée des pionniers, de la conscience collective, des acteurs de terrain, autrement dit « passer du potentiel financier de la loi Oudin à la réalité de ce qu'elle représente. En même temps, comprendre que nous sommes au cœur du choc des temps : Oudin-Santini, c'est du long terme, qui suppose des prises de conscience, de l'éducation, or, nous sommes perpétuellement sollicités par le temps de l'urgence et ce choc des deux temps peut poser quelques problèmes.

Les quelques euros que nous pouvons donner représentent bien plus que leur valeur marchande. Le site suisse est une technique dont nous pourrions nous inspirer pour professionnaliser au niveau des agences une sorte d'appel à projets collectif.

Nous n'avons pas de retour sur investissement pour nous-mêmes, nous l'avons pour un principe d'humanité réconciliée par rapport à l'accès aux ressources premières.

Vous avez souligné l'importance du partage des savoirs et des expériences : à Istanbul, il avait été décidé de créer un « Help desk », une sorte de banque de données à laquelle chacun pourrait accéder et donc accéder à des savoirs.

Nous réfléchissons aux possibilités de lui donner, dès le Forum mondial de Marseille, un contenu, avec un volet qui concernerait la réglementation, la législation, le partage des savoirs et des échecs, parce que derrière les échecs nous avons des savoirs ; et donc nous pourrions peut-être trouver là un moyen de nous aider collectivement à atteindre les Objectifs du Millénaire.

Mais pour cela les petits ruisseaux que nous sommes doivent être beaucoup plus nombreux. Il faut que les Etats soient plus nombreux. Parmi eux, certains sont en émergence et n'existent pas en tant que tels sur la carte du monde ; tel est le cas de l'Europe. Nous voulons que l'Europe soit présente à Marseille, et de façon exemplaire. Présente par ses commissaires et par ses engagements, au moins de principe, sur lesquels nous pourrions baser des perspectives de développement d'activités.

L'eau est au cœur des solidarités, elle est aussi au cœur des conflits. Si nous avons la capacité de la mettre au cœur des solidarités, cela signifie que nous avons eu la capacité d'anticiper les crises. J'espère qu'à Marseille nous aurons le plaisir, Monsieur le Ministre Attilli, de voir le projet Gaza être présenté ; il s'agit d'un projet d'espérance, un projet de vie, de solidarité dans le sens le plus politique et le plus noble du terme.

En filigrane, nous voyons que la santé de l'homme et de la planète sont intimement liées. À Marseille, nous devons parler de la croissance verte. L'humanitaire ne peut pas se faire uniquement sur l'eau sans l'assainissement, il en va du principe même de ce mariage qu'il faut refaire entre l'homme et son environnement.

Je voudrais insister sur l'éducation, l'éducation à l'eau, à l'environnement, à la pérennité des outils que nous mettons à disposition. Ils n'ont de sens que s'ils intègrent la réalité culturelle des pays dans lesquels nous participons à des opérations innovantes. Il s'agit finalement de travailler avec des objectifs qui peuvent être partagés : nous sommes sur des valeurs qui visent à l'international, à l'universel.



Table ronde n°2 : Améliorer les compétences existantes et pérenniser les services locaux

Olivier Pia

En matière de solidarité internationale, se professionnaliser à tous les niveaux est devenu la priorité pour monter des projets pérennes répondant aux attentes des populations locales. Quelles sont aujourd'hui les conditions indispensables pour pérenniser les projets d'eau et d'assainissement dans les pays du Sud ?

Pierre Augey, président de la commission relations internationales au comité de bassin Adour-Garonne, maire de Fargues de Langon

Prendre en compte les attentes des populations et assurer leur formation. Par exemple, Fargues de Langon est engagée en Palestine avec la ville de Tubas. Nous avons eu dès le départ des échanges de techniciens, ici et là-bas. C'était nécessaire pour le développement de l'apport de l'eau potable à la population, et aujourd'hui pour la mise en place de l'assainissement.

Olivier Pia

Shaddad Attili, faut-il s'imprégner du contexte économique, social, local, pour monter des projets ?

Shaddad Attili, ministre de l'eau, président de l'Autorité palestinienne de l'eau

Nous faisons de la coopération avec l'Agence Adour-Garonne et aussi avec d'autres agences d'autres villes françaises jumelées avec des villes palestiniennes. Le transfert de compétences que nous réalisons est très important. Le 1% mis dans les actions de coopération décentralisées, c'est beaucoup mais ne résout pas les vrais problèmes. Faire un projet d'infrastructure, dont le coût s'élève à cent mille euros, n'est pas investir. Investir ces mêmes sommes dans les transferts de compétences et de savoirs, est beaucoup mieux.

« Il ne faut pas me donner un poisson, il faut m'apprendre à pêcher ». Il nous est arrivé d'investir environ quarante millions de dollars pour faire un centre d'opérations à Ramallah. Les deux techniciens que nous avons pour gérer ce centre ont été débauchés, certainement par une ONG qui leur a proposé un salaire. Ils sont partis et nous n'avons plus personne pour gérer le centre.

La formation me paraît indispensable, dans tous les domaines et envers tous types de personnels. Nous avons demandé à l'Agence de l'eau de réaliser une étude de faisabilité pour une « école palestinienne de l'eau ». L'étude de faisabilité est terminée. Dès que nous aurons ce centre de formation dans les territoires palestiniens, nous pourrions vous apporter la preuve que votre argent est bien utilisé, que les projets seront durables car nous formerons les personnels qui géreront l'investissement.

Olivier Pia

Que peuvent retirer les élus du Nord de ces projets de coopération internationale, au-delà des liens d'amitié qui peuvent se créer ponctuellement ?

Pierre Augey

Nous en retirons la justification de notre engagement auprès de nos populations. Partager avec les élus du Sud, est primordial. Mais il faut ensuite faire partager à nos populations les résultats de l'investissement réalisé avec leur argent.

Retours d'expérience en matière de pérennisation des services d'eau potable et d'assainissement en Amérique latine

Olivier Pia

En 2005, l'agglomération bordelaise a signé un accord de partenariat avec quatre villes du Venezuela dont Lagunillas. Quel était le problème rencontré par les élus de cette ville ?

Anne Raimat, directrice des relations internationales et de la coopération décentralisée à la Communauté urbaine de Bordeaux



Lagunillas souffrait de coupures d'eau plusieurs heures par jour et souhaitait faire des investissements lourds en infrastructures.

Les élus pensaient qu'ils avaient un problème d'accès à la ressource. Or l'agglomération de Lagunillas, qui compte quatre cent vingt mille personnes environ, consommait trois à quatre fois plus d'eau que les habitants de la métropole bordelaise. Ce n'était pas un problème de ressources mais de gestion et de consommation. Il a donc fallu partager ce diagnostic et convaincre élus et techniciens de s'orienter vers des programmes d'éducation, de lutte contre les prises d'eau illégales, de gestion des fuites, plutôt que vers des investissements lourds.

La Communauté urbaine de Bordeaux, qui a pour règle de ne pas faire « à la place de », leur a plutôt conseillé de se diriger vers une intercommunalité dédiée spécifiquement à l'eau, ce qui est possible dans les pays d'Amérique du Sud. Nous leur avons proposé, une solution politique et technique, et préparé la mise en place de dix mesures très simples, négociées avec les techniciens et les élus, et évaluable au fur et à mesure de leur avancée. Nous avons aussi décidé d'un commun accord d'avoir, à la fois en France et au Venezuela, des référents qui suivraient le projet du début jusqu'à la fin, car sur place il n'existe pas de fonction publique comme en France et les équipes connaissent un « turn over » beaucoup plus important que chez nous, ce qui peut rendre la continuité du service public difficile à assurer.

Ce fut une des conditions préalables à la mise en place du projet.

La formation de techniciens et d'ingénieurs par l'école inter-Etats de Ouagadougou.

Olivier Pia

En route pour le Burkina-Faso avec Amadou Hama Maiga, directeur adjoint de l'Institut international de l'eau et de l'environnement. Cette école crée il y a une quarantaine

d'années par quatorze pays francophones, emploie deux cent cinquante salariés, essentiellement des enseignants et des chercheurs, accueille mille deux cents étudiants directement sur le site de Ouagadougou et forme huit cents étudiants grâce à de la formation à distance. L'institut forme de futurs techniciens, des ingénieurs, de la licence jusqu'au doctorat, dans des domaines aussi variés que l'eau, l'assainissement, le solaire, la biomasse... globalement, en matière de protection de l'environnement.

Depuis 2005, votre institut ne bénéficie plus de financements publics. D'où proviennent vos fonds ?

Amadou Hama Maiga, directeur adjoint de l'Institut international de l'eau et de l'environnement

Les fonds proviennent majoritairement des frais de scolarité. Le budget consolidé lui-même n'est pas totalement couvert si nous intégrons l'amortissement des investissements, l'entretien des locaux, le renouvellement... des postes encore couverts par des fonds publics. En revanche nous prenons en charge le fonctionnement, les salaires, l'entretien des laboratoires, le personnel de soutien.

Deux mille deux cents euros par an en licence, trois mille euros par an en master : des frais effectivement élevés si nous les comparons aux revenus des ménages moyens. Mais du point de vue du prix de revient, ils sont raisonnables, nous ne sommes guère éloignés des universités nationales. Bien que ce soit très cher pour certains, l'engouement est important car il s'agit d'une formation qui débouche directement sur l'emploi. Nous avons un slogan : « Si vous connaissez un de nos étudiant qui chôme, dites-le nous, nous avons du travail pour lui ». Au bout de trois mois de formation, ils sont recrutés à 50%, au bout de 6 mois, à 90% et 100% à la fin. Dans les pays où les salaires sont les plus bas, au Mali ou au

Burkina, un ingénieur qui sort a trois ou quatre fois le salaire de la fonction publique, à peu près l'équivalent de trois cents ou quatre cents euros en France.

L'avantage est qu'il a été formé dans les domaines qui correspondent à des besoins réels.

L'un des avantages à former des ingénieurs ou des techniciens sur place, est qu'effectivement, ils le sont sur les problématiques locales et sont donc déjà assez performants.

Le diplôme est un couronnement. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, nos étudiants restent en Afrique. Depuis la création de l'école, 97% de nos anciens étudiants travaillent en Afrique, dont un tiers dans le domaine de l'eau.



Nous avons besoin de toutes les compétences. Pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, il faut investir, mais il faut surtout que ceux qui sont chargés de mettre en œuvre et d'exploiter au niveau local aient les formations qui les conduisent à se rendre compte de leurs propres besoins. Il faut que ce soit eux qui initient, qui cherchent des aides sur la base de ce qu'ils connaissent déjà, des besoins qu'ils ont identifiés, évalués.

Les expériences de développement de services conduites par le GRET en Asie

Olivier Pia

Frédéric Naulet, vous êtes responsable des programmes eau et assainissement au sein du GRET, ONG internationale dont le siège est basé en France. Sept cents salariés, dont soixante-dix dans notre pays, le reste réparti dans des pays en voie de développement. Vous nous emmenez vers un autre continent, vers le Laos et le Cambodge, sur des zones qui sont souvent délaissées par les autres acteurs de coopération.

Frédéric Naulet (GRET)



La particularité des projets mis en œuvre au Cambodge et au Laos depuis un peu plus de 10 ans, est qu'ils mobilisent de manière très active les petits entrepreneurs cambodgiens et laotiens, en résumé, le secteur privé local. Il ne s'agit pas simplement de construire les équipements publics, ni d'élaborer les schémas techniques, les plans etc. Il s'agit aussi de gérer techniquement le service : exploiter, maintenir ; du point de vue commercial, s'occuper de la facturation, de la relation à la clientèle. Ces petits entrepreneurs sont aussi des investisseurs qui participent au financement du système d'eau dans ces petites villes. Nous sommes sur un modèle que nous connaissons très bien en France, qui est le modèle de délégation de service public adapté, dans ce cas précis, aux contraintes de ces pays.

Lorsque nous avons commencé à intervenir, de petits entrepreneurs intervenaient déjà de manière assez informelle ; au lendemain de la période sanglante des Khmers rouges, ils avaient investi leurs compétences et un petit peu d'argent dans la fabrication d'un système fait de bric et de broc, mais selon des logiques très marchandes, une forme de secteur privé qui fournit un service d'eau. Nous étions assez loin de l'idéal du service public et donc l'objectif du projet fut de faire entrer du public dans ces dynamiques existantes et à différents niveaux.

Nous avons joué les intermédiaires pour que secteur public, communes, services techniques déconcentrés et agences

nationales, puissent nouer un dialogue avec ces opérateurs privés. Nous essayons aussi d'organiser la population afin qu'elle-même puisse participer à ce dialogue.

Nous formons les élus à l'intermédiation, métier indispensable pour pouvoir pérenniser ces services, fonction aujourd'hui assurée par une ONG internationale ce qui n'est pas acceptable ni durable. Nous travaillons actuellement avec les administrations sur ces techniques d'ingénierie sociale et d'animation afin qu'elles-mêmes puissent jouer ce rôle de facilitateur du dialogue politique.

Au Laos, au contraire, les pouvoirs publics souhaitent trouver une réponse aux problèmes posés par les zones semi-urbaines/semi-rurales en faisant appel au secteur privé laotien, ce qui peut paraître surprenant dans un pays communiste. La demande politique est très forte pour mobiliser les entrepreneurs laotiens qui, en bons patriotes, devaient investir dans les services publics. Toute la difficulté a été de mobiliser le secteur privé cette fois-ci, et donc de trouver des arguments et des modalités de coopération. Les règles du jeu devaient être définies pour que nous répondions aux contraintes de ces entreprises tout en inscrivant l'action dans des logiques de service public. Au Laos, il fallait mobiliser le secteur privé là où au Cambodge il fallait mobiliser le secteur public.

Olivier Pia

Quel est l'intérêt pour ces petites entreprises, pour ces entrepreneurs locaux, d'investir dans la rénovation des réseaux d'eau ou des réseaux d'assainissement ?

Frédéric Naulet

Effectivement, l'opération était tout sauf intéressante. Parce que tout est régulé, les tarifs réglementés, cette activité est beaucoup moins rentable que d'autres qui peuvent être néanmoins assurées par le secteur privé. Nous avons essayé de trouver quelles étaient les motivations de ces pionniers, de ces petites et très petites entreprises cambodgiennes et laotiennes. La question du prestige, de la reconnaissance sociale sont des fondements culturels qui nous échappent. Très souvent, ces entrepreneurs investissent dans des lieux avec lesquels ils ont une relation affective. Le principe même de l'entreprise socialement responsable. Ils ne sont pas uniquement motivés par l'argent. Ils aspirent à de la reconnaissance, à du prestige et les pouvoirs s'appuient sur cette aspiration pour mobiliser encore plus.

Concernant le volet formation, nous avons tout un cycle qui s'appuie sur un centre de formation aux métiers de l'eau pour professionnaliser ces petits entrepreneurs sur la gestion technique, commerciale et financière. Tout un travail est fait aussi avec les usagers de ces services pour qu'ils s'organisent et puissent défendre leurs intérêts, se faire entendre et peser sur les décisions qui vont porter sur les tarifs, les normes de qualité du service, etc.

Une expérience malienne : un appui de proximité à la gestion inscrit sur le long terme.

Boubacar Macina, directeur du GIE Assistance aux Adductions d'eau au Mali, bureau d'études malien privé qui intervient dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Nous offrons un suivi technique et financier sous forme d'un ensemble d'opérations (audits techniques et financiers)

consistant à assurer la pérennité des infrastructures en alimentation d'eau potable.

Nous jouons un grand rôle d'intermédiation entre les différents acteurs. Au Mali, l'eau est un secteur transféré aux communes pour la maîtrise d'ouvrage. Notre fonction est d'aider les élus de ces communes à assurer ce rôle. Par un contrat de délégation, elles transfèrent la compétence de gestion des infrastructures d'alimentation en eau à des associations. Celles-ci ont un comité de gestion ainsi que des techniciens (plombiers, mécaniciens, gestionnaires) qui assurent l'exploitation quotidienne. Ce dispositif assure la pérennité des infrastructures, une transparence de la gestion financière au niveau des différents acteurs locaux ; il permet aussi de faciliter la communication entre les communes, les exploitants et les services techniques.

Le cas particulier d'Haïti.

Michel Lataste, directeur assistant technique chez SUEZ ENVIRONNEMENT

Deux ans après cette catastrophe, qu'elle est la situation en matière d'assainissement et d'eau potable ? Pour environ trois à quatre millions d'habitants, l'assainissement n'existe pas et très peu de populations bénéficient de l'eau. Nous n'arrivons à produire, nous service public, que l'équivalent de quatre litres d'eau par client. Avec le tremblement de terre, un grand nombre de canalisations ont éclaté, occasionnant quantité de fuites sur le réseau de distribution impossibles à réparer faute de matériel dans une île où rien n'est produit. Le gouvernement d'Haïti vient de créer une école de l'eau depuis à peine trois mois, pour former des ingénieurs à la gestion des services de l'eau.

Pour les cadres, directeurs et responsables des équipes techniques, il s'agit de formation technique faite sur place au quotidien. Pour le personnel de terrain, les formations ne se font qu'en langue créole pour faciliter la compréhension.

Olivier Pia

Jean-François Donzier, en ce moment vous participez au montage d'une quinzaine de centres de formation notamment au Mexique, en Algérie, au Maroc et en Palestine et à Haïti...

Jean-François Donzier, Directeur général de l'Office International de l'eau (OIEau)

Dans le service des eaux haïtien, l'essentiel des personnels n'a pas de formation de haut niveau et beaucoup ne parlent que le créole. Il y a entre 500 et 700 employés pour un service de l'eau potable d'un million d'habitants, autant pour l'assainissement. Cela fait beaucoup. L'un des facteurs limitant de l'amélioration des services est l'absence de compétences à tous les niveaux. Les cadres peuvent être formés en France métropolitaine mais le personnel de terrain doit être formé sur place. Il faut aider à la création de structures qui peuvent prendre en charge ces personnels dans une optique aussi bien qualitative, pour donner une vraie compétence adaptée à la culture locale, que quantitative parce que les besoins sont de plusieurs milliers.

L'OIEau a vocation à faire de la formation dans tous les pays du monde. En France, nous avons démarré depuis quarante ou cinquante ans avec le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau, que nous gérons avec les sites de Limoges et de la Souterraine. Ces lieux forment à peu près sept mille stagiaires par an en formation professionnelle continue. Mais nombre de pays avec lesquels nous travaillons, n'ont pas de système de financement de la formation comme chez



nous (le 1% ou les dispositifs de formation professionnelle continue des salariés des entreprises). Nous dépendons donc des budgets de l'Etat local, avec beaucoup de problèmes pour maintenir ces financements. Nous plaçons pour que ces systèmes de financement deviennent une quasi-obligation, soient au moins une condition de l'intervention des bailleurs de fonds.

Olivier Pia

Jacques Oudin, sur le 1%, aurions-nous pu imaginer que 0,20 ou 0,30 soient « obligatoirement » consacrés à la formation ?

Jacques Oudin

Le principe même du 1% est le volontariat. Nous ne devons surtout pas le transgresser car nous allons entrer dans ce que disait notre ami Suisse : « encore des réglementations, encore des taxes ». Nous avons six agences de l'eau en France, elles sont suffisamment pertinentes et responsables pour savoir comment affecter les fonds qu'elles peuvent engager pour la coopération institutionnelle, et les répartir entre la gestion de bassins et la formation.

Questions et témoignages du public

Benoît Mougoue

Nous avons parlé de la formation des techniciens, des ingénieurs, mais nous oublions les élus. Ils ont besoin d'être bien sensibilisés aux problèmes de l'eau pour les inscrire comme priorité dans leur budget.

Michel Hilaire

Je suis élu d'une petite commune rurale et nous menons une opération de coopération décentralisée en Palestine, avec l'aide de l'agence de l'eau et d'une ONG, l'ACAD. Je suis allé plusieurs fois en Palestine et les élus palestiniens viennent

régulièrement dans notre petit village. Il est assez extraordinaire de voir que notre commune donne 2500 euros et qu'au total plus de deux millions ont été levés. J'aimerais dire aux « petits élus ruraux » qu'ils ont beaucoup à apporter en termes de gouvernance et d'expérience. Je crois décisive la convergence entre nos responsabilités politiques et celles des techniciens.

Odile Marchand

Ma petite association basée à Saintes soutient, avec l'aide de l'agence de l'eau, un microprojet au Mexique dans l'Etat d'Oaxaca. Cette expérience m'a ouvert les yeux sur l'importance de la participation et de l'implication de la population locale. Le contexte urbain la rend un peu plus difficile, mais elle est primordiale. Chez les Indiens, elle est culturelle. Le projet a commencé avec des communautés Triquis. Il y a quinze ans, une modeste ONG du Mexique a donné la parole aux gens qui ont exprimé non seulement leurs besoins mais aussi leurs interrogations sur la manière dont ils allaient pouvoir accéder à l'eau, dont l'eau allait être gérée... Chaque famille devait donner un nombre de jours pour réaliser le projet. Au bout de 10 ans, le travail était fini. Les Mixtèques, voisins des Triquis, nous ont demandé de réaliser la même chose chez eux. Grâce à l'agence de l'eau, nous avons répondu positivement. L'accès à l'eau s'en est trouvé facilité. Mais bien au-delà, d'autres choses ont changé, le statut social des femmes, par exemple : elles n'avaient pas le droit à la parole, elles se sont impliquées et ont pu libérer du temps pour faire autre chose que d'aller chercher l'eau.

Maelle de Seze, étudiante en Master de Santé publique spécialisé en Santé internationale de l'Université Bordeaux 2

Depuis ce matin, j'ai l'impression que le mot « taxe » est banni. Pourquoi le principe de la taxe sur les billets d'avion ne serait pas utilisé pour financer un fonds qui servirait à pérenniser les financements des projets sur l'eau ?

Marc Abadie

Les taxes sont effectivement la seule façon d'assurer la pérennité d'un projet dans le temps. Elles ont une vertu redistributive et planificatrice. Le système des agences de l'eau repose sur des taxes et leur gestion collective et concertée. Tous les usagers de l'eau sont coresponsables, à la fois de la fixation de leurs taux, mais aussi de leur mise en application : techniciens, ingénieurs, technocrates que nous sommes, industriels, agriculteurs, élus locaux. 75% des Français sont d'accord pour faire de la coopération sous réserve d'avoir la certitude que l'utilisation du 1% porte ses fruits. Hier soir, le responsable de la coopération décentralisée de l'agence de l'eau Loire-Bretagne disait nous a dit : « Nous pouvons dire à tous les habitants du bassin qu'un million de personnes bénéficient de l'eau potable grâce à nos actions ». Les résultats sont là. « On fait ce qu'on dit, on dit ce qu'on fait », avait dit quelqu'un ; c'est capital.

Frédéric Naulet

Il faut organiser de la concertation entre les acteurs concernés par le projet pour trouver des modalités de couverture des coûts engendrés par le service. Il existe la tarification, mais aussi les taxes locales. Nous devons travailler sur la fiscalité locale. Nous devons accompagner les élus locaux, les pouvoirs publics, dans une meilleure gestion de la fiscalité locale. C'est une autre clef pour parvenir à pérenniser ces services.

Anne Raimat

Au Venezuela, nous avons travaillé avec le maire sur la question du « comment donner une valeur à l'eau ». Il ne s'agissait pas de la faire payer des centaines de milliers de bolivars, mais de lui donner un prix et ainsi de la rendre un peu plus précieuse. Bien entendu, pour un maire, il n'est pas facile de l'assumer politiquement car il doit se donner les moyens d'aller contrôler chez les gens, de vérifier que les factures sont bien payées... Mais cela ressort de l'éducation politique.



Conclusion

Shaddad Attili

Au-delà des remerciements que je dois formuler au nom du peuple palestinien pour votre aide, les débats de cette table ronde m'invitent à penser que nous devons porter prioritairement devant le Forum mondial la nécessité de construire des centres de formation.

Pierre Augey

Et sans doute conviendra-t-il que la formation porte aussi sur la gouvernance, gouvernance par bassins, par communes. La coopération sur la gouvernance est une nécessité.

Table ronde n°3 : Quels enjeux ? Quelles réponses ?

Trois volets d'une situation en pleine évolution et qui se dégrade rapidement.

Jean-François Donzier



L'eau devient un problème de développement économique et social qui n'est pas à sa place au niveau de l'agenda politique. Si elle est mal répartie, géographiquement et dans le temps, l'eau est aussi la première victime du changement climatique. La dégradation du cycle hydrologique de nos rivières, de nos lacs, de nos eaux souterraines, risque de poser des problèmes considérables à un horizon de 40 à 50 ans.

Nous sommes de plus en plus nombreux sur la planète. Nous avons passé le stade des 7 milliards d'habitants et les perspectives sont de 9, voire 10 milliards en 2050.

La population consomme beaucoup plus d'eau, pour ses besoins domestiques comme pour la production alimentaire, proportionnellement deux à trois fois plus que la croissance de la population.

Plus de 50% de la population du monde vit dans des villes, dont une très grande partie dans de très grandes villes, parfois de dizaines de millions d'habitants. Autour d'elles, des zones pauvres voient s'agglutiner les populations qui quittent les campagnes.

L'eau tue davantage que le SIDA. Elle est le « serial killer » de l'humanité. Le couple eau et santé n'est pas une priorité à sa vraie place. Un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à cette eau saine. L'assainissement est le parent pauvre. Lorsque l'ONU demande de réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'assainissement, nous pensons « égouts, stations d'épuration » quand il faudrait penser accès à une latrine... Plus de 85% des rejets humains retournent directement en milieu naturel sans aucun traitement. Dans beaucoup de pays du monde, comme Pasteur le disait, on boit sa mort en buvant de l'eau. Qui plus est, cette eau coûte très cher.

Elle n'est pas gratuite, même pour les plus pauvres. Ils payent. Parfois, en temps de travail : ce sont les quatre heures par jour que passent des femmes africaines pour aller chercher quelques seaux d'eau, ou à Haïti pour faire la queue aux bornes fontaines. Dans les quartiers défavorisés des grandes villes, les habitants sont pieds et poings liés à des distributeurs d'eau, en général privés, qui les desservent au camion citerne. Le prix du seau de cinq litres d'eau de qualité douteuse est parfois plus cher que le prix du mètre cube dans le quartier des ambassades.

Nous aurons besoin d'une agriculture forte et productive pour nourrir 9 milliards d'habitants. Il faudra de l'irrigation, mais une irrigation moins consommatrice d'eau et moins utilisatrice de fertilisants ou de pesticides.

L'autre grand problème des villes, ce sont les fuites dans les réseaux qui viennent soit de leur vétusté, soit des branchements illégaux. 50% de l'eau mise dans les réseaux, en moyenne mondiale, n'arrive jamais à son utilisateur final.

La pollution est un des problèmes majeurs. Dans beaucoup de cas, l'eau est tellement polluée, qu'elle ne peut plus être réutilisée. En Europe de l'Ouest, une goutte d'eau est utilisée 5, 6 ou 7 fois avant de retourner à la mer.

Les problèmes ne sont pas techniques, mais pratiquement toujours de gouvernance, d'organisation des institutions et de financement. Nous savons ce qu'il faudrait faire : cela ressemble à ce que nous faisons en France depuis 1964, et ce que fait l'Europe depuis la directive-cadre de 2000 : de la gestion par bassin.

Il faut des programmes pluriannuels (quatre, cinq, six ans), directement liés aux priorités définies, à l'argent disponible et au temps de réalisation des projets. Il faut que les populations aient accès à l'information, c'est le monitoring, mais aussi qu'elles soient éduquées de façon à ce qu'elles sachent ce que nous leur demandons de décider et qu'elles aient le pouvoir de décider. Il faut probablement rompre avec la centralisation et la bureaucratie –malheureusement encore la règle dans nombre de pays –, et mener une politique intégrée qui associe les usages, le traitement des eaux usées, la préservation des écosystèmes et la prévention des risques...

L'action conduite par l'OMVS au niveau du grand fleuve Sénégal

Olivier Pia

Monsieur Merzoug, le scénario dépeint par Jean-François Donzier n'est pas forcément des plus optimistes...

Mohamed Salem Ould Merzoug



Je le partage parce que nous travaillons tous ensemble dans le Réseau International des Organismes de Bassins.

Dans le cas de la gestion de l'eau, il existe deux possibilités, soit la cristallisation du conflit- la compétition négative-, soit le choix de la responsabilité de la paix et donc de la solidarité. L'eau nationale ou internationale est partagée de toutes les façons. Partagée entre des populations

d'amont et d'aval, entre des secteurs d'utilisation, entre des collectivités locales. Il y a par rapport à l'eau une lutte de pouvoir et, forcément, il n'est possible de la gérer de façon optimale qu'en prenant en compte les préoccupations des uns et des autres, dans le dialogue et la concertation. Au-delà de la solidarité, la gestion efficace de la ressource en eau n'existe pas sans compromis successifs.

La gestion des bassins transfrontaliers, qui est ma responsabilité, est impossible sans un consensus sur le statut juridique du fleuve lui-même ou du bassin considéré.

Le fleuve Sénégal est déclaré Zone Internationale partagée entre la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Cela n'exclut en rien pour ces Etats la faculté d'exercer leur pouvoir et d'élaborer la politique au niveau de leurs communes.

Mais le fleuve matérialise une communauté d'intérêts et de droits. Il s'exerce au niveau de cet espace une souveraineté partagée, une volonté commune de gérer au mieux une ressource pour répondre à des besoins spécifiques.



Nous avons mis en place la Charte des eaux du fleuve Sénégal, un texte unique au monde. Elle précise que le partage de la ressource en eau ne se fait pas entre les Etats, mais entre les usages. Pour certains, comme le Mali et la Guinée, nous avons l'hydro-électricité. Pour le Sénégal et la Mauritanie, l'agriculture. Imaginez le fleuve Sénégal : il collecte les eaux d'une dizaine de rivières qui prennent leur source en Guinée. Imaginez que sans concertation avec tous les Etats « aval », Mali, Mauritanie et Sénégal, la Guinée, mette un barrage sur le Bafing ou le Bakoy : le fleuve Sénégal n'existerait plus.

Un enseignement que nous tirons de notre expérience est que chaque texte doit déterminer clairement l'option stratégique d'allocation de la ressource. Cela ne peut se faire sans les secteurs d'utilisation parce que chaque Etat détermine les bénéfices qu'il peut tirer de cette communauté d'intérêts et de droits.

Urbanisation incontrôlée : l'exemple de Maputo au Mozambique

Aymeric Blanc



À Maputo, même les quartiers censés avoir accès à l'eau bénéficient de très peu de pression et pâtissent de coupures fréquentes. Les quartiers périphériques, eux, n'ont pas du tout de réseau.

Une initiative privée s'est développée dans ces interstices de « non service public » : des opérateurs locaux ont investi eux-mêmes dans des systèmes de forage et de mini réseaux. Quatre cent cin-

quante opérateurs de ce genre, jusqu'à présent non institutionnalisés, ont commencé par faire des réseaux pour eux-mêmes, car c'est un besoin vital. Puis, parce qu'ils pouvaient en tirer un business rentable, ils se sont étendus auprès de leurs voisins qui en exprimaient la demande.

Ils étudient comment ils peuvent servir de relais de façon inventive pour aller dans ces nouveaux quartiers.

Ailleurs, nous nous appuyons sur des revendeurs : soit des associations d'usagers, soit des opérateurs privés qui achètent en gros à l'opérateur principal quand la production est suffisante et qui revendent au détail. Ici, ces opérateurs ont un système propre, ce qui est un peu différent. Ils ont des puits, des réservoirs, et font des branchements privés avec des spaghettis. Il ne s'agit pas de spaghettis pirates puisqu'ils ne volent pas l'eau de l'opérateur principal – elle est insuffisante – mais ils l'amènent chez les gens avec des compteurs et se font payer à peu près un euro du mètre cube.

L'intérêt est d'inventer de nouveaux modèles de complémentarité entre les différents opérateurs sur le terrain. Ce projet, à composante originale, a suscité au sein de l'AFD beaucoup de débats : certains pensent que nous ne devrions financer que l'opérateur principal, puisque qu'il détient un réseau pérenne et durable. En fait il s'agit d'un projet un peu expérimental où nous avons construit en périphérie de la ville de nouveaux forages que nous avons donnés en gestion à ces opérateurs privés, sur la base d'appels d'offres et en direction de ceux qui avaient montré une capacité à gérer de façon efficace. Aujourd'hui, nous comptons seize forages...

Ces opérateurs sont réintégrés dans le jeu institutionnel. Ils signent des contrats, deviennent des professionnels. Ils sont recensés dans une base de données des autorités

locales et ne peuvent pas opérer s'ils n'ont pas une licence d'au moins un an. Ils sont rentrés dans la légalité. Nous les accompagnons dans un processus de professionnalisation avec des standards techniques de plus en plus élevés.

Le rôle fondamental des élus locaux

Pierre Baillet, secrétaire permanent à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), réseau d'élus locaux dont l'un des objectifs est de soutenir des projets de coopération entre des grandes métropoles francophones.



Le règlement des conflits et problèmes liés à l'eau ne pourra pas se faire sans les élus locaux. Grands ou petits. L'AIMF n'est pas une organisation de grands élus locaux, mais elle réunit l'ensemble des élus locaux à travers ses associations faitières. Certaines associations nationales d'élus locaux sont membres de notre organisation.

Nous les formons et les conduisons à accepter notre méthode de travail participative – prendre en compte l'opinion des populations, mais aussi des leaders locaux –. Car on ne peut rien faire, on ne peut changer les mentalités vis-à-vis de l'eau et de l'assainissement, sans les leaders locaux. Tout se passe avec les collectivités locales et ceux qui les incarnent, les élus locaux. Ils ont un rôle fondamental à jouer pour bien gouverner ces projets d'eau et d'assainissement.

L'exemple de Lima au Pérou

Paul Reynal, président du Syndicat des eaux de l'Yssandonnais en Corrèze



Nous avons proposé à notre commission consultative des usagers de réfléchir sur la solidarité internationale et aux possibilités ouvertes par la loi Oudin. Avec l'ONG PADEM et l'agence Adour-Garonne, nous avons pu monter un partenariat autour d'un projet qui est parti de la base. C'est notre premier projet, bien modeste, mais il permettra d'alimenter en eau potable 567 familles et de raccorder les habitations au réseau d'eaux usées. Le tout pour un investissement de l'ordre de 40 000 euros.

Jean-François Donzier

Paradoxalement, les bons projets sont sans doute moindres que l'argent disponible. Encore faut-il que les responsables politiques des pays en développement mettent l'eau dans leurs priorités, fassent les réformes nécessaires pour que cela fonctionne comme chez nous. Nous avons les solutions, nous savons quoi faire pour que ce soit un succès. Mais il faut que les pays disposent d'institutions organisées pour assurer la décentralisation. Nombreuses sont les communes qui

n'ont ni pouvoir juridique, ni les moyens en hommes comme en finances pour assumer les tâches décentralisées qui chez nous, paraissent naturelles.

Reste la question du financement ! Tout ce que feront les pays riches – et cela va devenir un peu plus délicat si la crise économique se renforce – ne pourra jamais se substituer à ce qui devrait être normalement la prise en main du secteur par les institutions locales et les populations. Or beaucoup de gouvernements demandent à être aidés mais continuent à acheter des armes et à ne pas faire de l'eau une priorité, beaucoup de payeurs dans des bidonvilles paient le téléphone cellulaire mais disent ne pas pouvoir payer l'eau... En France le mètre cube d'eau à la norme européenne – le nec plus ultra de la qualité – vaut deux fois moins qu'un paquet de cigarette. Il n'y a aucune raison, toute proportion gardée, que les pays du Sud, pas demain mais progressivement, ne soient pas capables de mettre en place un système aussi performant à la fois sur le plan technique que financier, ne parviennent pas à fabriquer un m3 d'eau potable pour le même prix qu'une bouteille de Coca cola...

Réaction d'André Flajolet

Il nous faut d'abord nous poser quelques questions : quelle est la gouvernance des pays vers lesquels nous voulons apporter un soutien afin d'atteindre les objectifs ? Ces pays vont-ils garantir la bonne utilisation de l'argent ? Y a-t-il beaucoup de perte en ligne ? Quelle est la mesure de notre obligation de choix ? Ensuite, nous sommes sur une urbanisation subie dans la plupart des pays. Les agglomérations deviennent absolument incontrôlées, incontrôlables et ingouvernables. Enfin, nous devrions partir sur quelques fondamentaux essentiels : la notion de bassin est une notion capitale.

Parce qu'il s'agit du partage de quelques contraintes, mais surtout de la garantie d'une distribution active d'une richesse volontaire dans tous les secteurs. Cela suppose que nous, Occidentaux, soyons capables ensemble de mettre en place un processus de contrôle sur l'accaparement des terres des pays en émergence par des puissances extérieures. Le courage politique est là.

Olivier Pia

L'exode rural est-il inexorable ?

Paul Reynal

La vie à Dakar ou à Cotonou est tout de même plus enviable qu'elle n'est dans certaines zones rurales complètement abandonnées. Il faut donc répondre à l'exode, et pour répondre, l'eau est une solution : à travers elle, nous pouvons reconnaître les populations, les sédentariser et leur rendre la dignité qu'elles ont peut-être perdu à la campagne.

Mohamed Salem Ould Merzoug

Il faut améliorer localement les conditions de vie des gens par l'accès à l'eau, à l'électricité, aux soins et à l'assainissement. Nous le faisons au niveau du fleuve Sénégal, qui est plutôt une zone d'accueil que de dépeuplement ou d'exode. Mais si nous n'avons pas de règles et d'institutions qui régulent au niveau du pays récipiendaire, on peut donner tout l'argent que l'on veut, cela ne sert à rien.

Questions et témoignages du public

David Valet, étudiant en santé publique à l'ISPED de Bordeaux II

Je me demandais si cette coopération inter-pays ne concernait que les pays à peu près équilibrés en termes économiques et de pouvoirs. Qu'en est-il pour des régions comme le Mékong, avec la Chine surpuissante ? Pour Israël et la Palestine, pour l'Amazone ?

Mohamed Salem Ould Merzoug

C'est applicable et transposable sur le plan du principe. Je ne vois pas pourquoi des êtres humains se partageant une ressource donnée, à un moment donné, ne choisiraient pas la voie de la responsabilité, de la paix et de la solidarité.

Jacqueline Rabic, Association de Pêche Professionnelle et Artisanale de Gironde

La pêche professionnelle a organisé un colloque en 2009 sur les pêches internationales de la petite pêche professionnelle maritime et continentale. Nous avons recensé 28 millions de pêcheurs professionnels qui font vivre 80 millions d'habitants. Alors pensons « eau, assainissement, mais aussi rivières ». L'eau, c'est la vie et nous détruisons nos écosystèmes...

Un participant anonyme

Au niveau mondial, les questions d'éducation, de santé, d'eau potable, sont l'apanage des femmes. La gouvernance est l'apanage des hommes. Le monde irait mieux si les femmes étaient davantage dans la gouvernance.



Conclusions du colloque par Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

L'eau est un bien public, ce que la loi française dit depuis 1992 tout comme les résolutions des Nations Unies, et l'eau des uns est toujours celle des autres.

À partir de là, ce qui compte, c'est la solidarité. Il n'existe pas l'eau des pays riches et l'eau des pays pauvres. Son état est révélateur de l'état des pays, des sociétés et des organisations.

Les solutions sont multiformes. Trouvons des solutions. Essayons d'être pragmatiques. Essayons de faire que l'eau puisse correspondre à des standards mondiaux minimums. Ce que nous faisons avec les agences de l'eau, avec les collectivités locales, cette initiative d'aujourd'hui, sont des petits cailloux sur le chemin.

En France, les agences et les comités de bassin ont une responsabilité, ni théorique, ni consultative, mais réelle. Cette responsabilité est partagée entre un système institutionnel et un système participatif formant un tout basique -, le consentement, l'impôt, qui est le fondement de la démocratie, car notre démocratie a été créée pour consentir l'impôt. Chez nos amis africains l'eau chez eux est beaucoup plus chère en valeur absolue, sans commune mesure en valeur relative. C'est notre première préoccupation à travers l'organisation de ce type de débat.

Ensuite, nous avons vérifié ensemble aujourd'hui que ce que nous faisons était compris, admis et correspondait aux attentes des ONG. Comment mieux répondre ?

Le Forum de Marseille tentera de dire comment la France apportera sa pierre aux autres pays.

Nous ne pouvons pas isoler le problème du financement des autres problèmes. Pour moi, il est essentiel.

La planification et la gouvernance sont nécessaires. Mais comment être plus efficaces ? Il faut que nos modestes moyens servent de levier. Pas seulement dans les grandes villes. Tous les maires sont prêts à se mobiliser : en France, ils savent bien que la responsabilité principale sur laquelle les électeurs vont les juger est la qualité de l'eau potable. Nous devons pouvoir travailler ensemble sur la gouvernance, sur l'association des acteurs, trouver le bon équilibre entre la régulation globale et la décentralisation.



Mais une vraie décentralisation, qui associe la responsabilité et les moyens, les cadres, les exécutants.

La formation, aussi est essentielle : quand je vais dans un village en Casamance, que je vois trois pompes à eau à cent mètres de distance, dont une donnée par les Suédois, une par les Français, une par la communauté autonome de Valence en Espagne, et qu'aucune ne fonctionne parce qu'elles sont trop sophistiquées, il y a un profond sentiment d'inachevé. Le robinet est tourné et l'eau ne sort pas.

Pourtant, tout le monde a fait son travail, a essayé de faire les choses. Il faut à la fois l'ingénieur pour planifier les actions, l'ouvrier avec sa clé de huit, l'élu qui apporte la légitimité démocratique...

Il faut concilier les usages. L'agriculture ne peut pas vivre sans eau, mais elle peut comprendre que les autres non plus ne peuvent pas vivre sans eau. C'est aussi un des rôles de la coopération décentralisée : mettre face à face les acteurs.

Le système est un continuum. Une fois qu'il fonctionne, il faut l'entretenir, l'évaluer.

La boucle est alors bouclée.

Je souhaite qu'à l'autre bout du monde, à l'autre bout de la chaîne de solidarité de la coopération décentralisée - qui doit s'inscrire aussi avec les grands bailleurs de fonds et les grandes structures - nous ayons le même système, à la façon locale.

Il est des pays où l'organisation de la société repose historiquement sur l'eau. Comme à Bali.

En Inde ou en Thaïlande, la fête de l'eau est le grand moment de l'année. L'eau, comme chez nous, y est un bien public, un élément patrimonial à gérer comme tel...

C'est dans la synthèse qu'il faudra essayer d'avancer à Marseille ; tout l'enjeu sera d'essayer modestement de faire, de rapporter ce que nous avons débattu aujourd'hui, les enseignements que nous tirons de nos expériences communes. Nous avons souligné que l'enjeu était financier, mais pas uniquement, et qu'il fallait le prendre avec humilité, détermination, et surtout, dans la durée. Car toutes ces politiques n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans la durée. Gérer un projet c'est formidable. A condition de n'avoir pas à dire aux gens « vous avez six mois, un an, deux ans... ». Cela ne peut reposer que sur un système de financement pérenne, l'impôt, qui fonde la démocratie.



Soirée-débat

« Géopolitique de l'eau : des défis, des promesses »

L'eau dans le contexte géopolitique mondial : droit à l'eau, rivalités, arbitrages

• La « géopolitique », terme quelque peu galvaudé, est l'étude des facteurs influant sur la politique des Etats et sur les relations internationales, autrement dit, l'analyse des rivalités pour des territoires ou des biens. Dans le cas qui nous préoccupe, pour l'acquisition de l'eau. Renouvelable, mais de manière limitée, l'eau ne cesse d'être une source de rivalités du fait de sa rareté, de sa mauvaise répartition et de son coût. Si elle n'est jamais la seule composante d'un conflit, elle vient se greffer sur des compétitions touchant d'autres sujets ; elle amplifie les tensions existantes, elle ne les crée pas.

Neuf pays seulement se répartissent 60% du volume annuel mondial d'eau douce. L'accès à cette ressource reste problématique pour une grande part de l'humanité. Depuis 1950, la quantité d'eau disponible par habitant diminue du fait de l'accroissement démographique, de l'occidentalisation des modes de vie et d'une urbanisation mal maîtrisée. Cette situation ne cessera de s'aggraver puisque les démographes prévoient qu'à l'horizon 2050, la population mondiale devrait atteindre les neuf milliards d'habitants.

Le point essentiel de la problématique Nord/Sud tient au fait que les pays développés, qui ont les capacités à faciliter l'accès à l'eau, sont également ceux qui sont les plus favorisés par la répartition naturelle.

Les rivalités pour l'accès et le contrôle de l'approvisionnement en eau sont en conséquence nombreuses.

Les changements climatiques que nous connaissons actuellement viennent aggraver cette situation.

• L'eau joue un rôle majeur. D'une part, elle est à la base des systèmes de représentation sociale de toutes les sociétés. D'autre part, elle se distingue parce qu'il s'agit d'un élément doté d'une polyvalence exceptionnelle : elle est associée à plusieurs usages économiques, l'agriculture, l'hydroélectricité, la pêche, la circulation des marchandises, la santé publique, etc. Pour la gérer convenablement, un arbitrage entre ses différents usages dans un même pays est nécessaire car elle peut être extrêmement rare comme aussi surabondante.

• Enfin, une problématique de l'eau plus globale ressort de la santé publique : l'eau demeure une cause de mortalité importante. Les constats sont alarmants : plus d'un milliard d'hommes n'a pas accès à l'eau potable, deux milliards et demi à l'assainissement et 85% des maladies recensées dans les pays en développement sont liées à un manque d'eau de bonne qualité.

organisée par l'agence de l'eau Adour-Garonne en partenariat avec la ville de Bordeaux et avec le soutien de la Chambre de Commerce de d'Industrie de Bordeaux le 9 décembre 2011.

En présence de Pascal Boniface, Directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques, cette soirée proposait un débat et des échanges entre le public, les intervenants et les grands témoins internationaux présents au colloque « eau et solidarité internationale : quels partenariats ? » organisé le même jour. Cette soirée débat se proposait, sur un plan géostratégique mondial, de mettre l'eau en perspective : la ressource en danger, les conflits autour de la ressource....

Participants :

Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Shaddad Attili, ministre de l'Eau, président de l'Autorité palestinienne de l'eau

Pascal Boniface, directeur de l'Institut des relations internationales et stratégiques

Mohamed Salem Ould Merzoug, président du Réseau international des organismes de bassin

Olivier Pia, journaliste animateur

Anne Walryck, adjointe au maire de Bordeaux

Alexandre Zhendre, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Excusé : **Alain Juppé**, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, maire de Bordeaux



L'eau, un bien commercial ?

L'eau tend à devenir une denrée rare.

Néanmoins, il n'existe aucun risque à ce qu'elle devienne un bien commercial et que certains pays doivent l'acheter à d'autres, à l'image de l'électricité, du gaz ou du pétrole.

En effet, l'eau, à l'inverse de ces ressources, est renouvelable. Elle n'est donc pas une marchandise comme les autres.

So son prix correspond à la valorisation des conditions dans lesquelles elle est produite, traitée, distribuée. Elle est chère pour ceux qui n'en n'ont pas, en valeur absolue comme en valeur relative. Le prix payé ne correspond pas à l'eau à proprement parler, mais à l'accès à l'eau.

Il n'existe pas d'accès direct à l'eau comme c'est le cas avec l'air, il faut l'amener à nous. Il faut permettre un accès démocratique en proportion des contributions de chacun.

Elle a donc une valeur et aussi un prix parce qu'il est nécessaire et justifié de payer les services qui vont permettre d'avoir de l'eau propre, simplement en ouvrant le robinet.

En contrepartie, elle est aussi facteur de création de richesses : l'agriculture, l'industrie...

Les guerres de l'eau : passé, présent et avenir...

Plus une matière est indispensable, plus les risques d'affrontements se multiplient. Il est dès lors nécessaire d'anticiper ces risques.

Au niveau mondial, 277 bassins transfrontaliers pourraient être des sources de conflits. A ce jour, 200 traités ont été signés entre voisins pour le partage de la ressource en eau.

Pour autant, les tensions continuent d'exister, sur tous les continents, dans des zones déjà tendues politiquement : entre la Turquie, la Syrie et l'Irak pour le partage du Tigre et de l'Euphrate, entre Israël et la Palestine au Moyen-Orient, entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan pour le continent africain ou encore entre la Chine, l'Inde et le Vietnam - pour le Tibet qui est un enjeu stratégique majeur pour Pékin -, ou enfin entre l'Inde et le Pakistan, pour le Cachemire doté d'une forte richesse hydraulique.

Les guerres du 21^e siècle pourraient-elles être des « guerres de l'eau » ? Si, dans l'avenir, de fortes tensions autour de l'eau continueraient de s'exercer, la volonté internationale de les résoudre fait qu'on n'a pas à craindre de guerre à proprement parler.

L'histoire de l'humanité ne compte qu'une seule véritable guerre pour l'eau : c'était dans la région de Sumer, en 1245 avant notre ère ; deux cités se sont battues pour le contrôle des canaux d'irrigation. Cette guerre s'est soldée par le premier traité diplomatique connu.



Mohamed Salem Ould Merzoug : « La gestion des bassins » transfrontaliers

La gestion d'un bassin transfrontalier ne peut être qu'une gestion solidaire organisée autour de certains marqueurs.

Du point de vue territorial, il s'agit de la mise en place d'une communauté d'intérêts et de droits qui suppose d'accepter de renoncer à l'exercice de certaines compétences nationales. Pas une renonciation de fait, mais un transfert de compétences au service de l'intérêt communautaire.

Sur le bassin du fleuve Sénégal, par exemple, ce problème a été résolu grâce à quatre éléments : La gestion d'un bassin transfrontalier ne peut être qu'une gestion solidaire organisée autour de certains marqueurs. Du point de vue territorial, il s'agit de la mise en place d'une communauté d'intérêts et de droits qui suppose d'accepter de renoncer à l'exercice de certaines compétences nationales. Pas une renonciation de fait, mais un transfert de compétences au service de l'intérêt communautaire.

Sur le bassin du fleuve Sénégal, par exemple, ce problème a été résolu grâce à quatre éléments :

- le statut juridique du fleuve : le fleuve Sénégal est déclaré zone internationale partagée entre le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et la Guinée ;
- la communauté d'intérêts et de droits : il s'agit d'appliquer la notion « d'ouvrage commun », une exclusivité mondiale. Tous les grands engagements faits au niveau du bassin du fleuve (qui va de la Guinée jusqu'au Sénégal, soit 1800 kilomètres), toutes les infrastructures, appartiennent au patrimoine commun, même si elles sont localisées géographiquement dans tel ou tel pays ;
- la fixation d'un règlement sur les principes d'équité et non pas d'égalité : chaque Etat, en fonction de ses contraintes naturelles et économiques, bénéficie du programme d'actions commun et paie au prorata des bénéfices qu'il tire ;
- la gestion de l'information : il ne doit y avoir aucune opacité mais un accès pour tous les acteurs à l'information. C'est sur la base de tensions que l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a été bâtie. Les enseignements tirés des échecs sont aujourd'hui des points forts. Maintenant, les quatre nations cheminent de concert.

Les Etats, lorsqu'ils s'unissent et créent des commissions internationales pour gérer les bassins transfrontaliers, apprennent à coopérer avec leurs voisins. Est-ce la bonne solution à développer dans les pays du Sud ? La question reste ouverte. Le Forum de Marseille essayera de passer des déclarations aux actes. Le droit universel à l'eau existe. L'eau est un bien commun, nécessaire à tous. Partager l'eau exige de coopérer avec ses voisins au travers des bassins transfrontaliers, pousse à organiser des intercommunalités. Il faut se contraindre à prendre en considération les nécessités de l'autre et faire des compromis positifs.

Shaddad Attili : « en Palestine, les freins politiques interdisent un partage équitable et raisonnable de la ressource en eau »

Si la division pour le Jourdain a déclenché en 1967 la guerre entre les pays arabes et Israël, ce n'était pas la seule raison. Les quatre millions de Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza qui devraient partager cette eau avec les Israéliens, les Syriens et les Jordaniens, n'ont pas accès à l'eau car ils en sont empêchés politiquement. Dans les territoires palestiniens occupés, ils n'ont pas non plus, pour les mêmes raisons politiques, d'accès à l'assainissement. L'argent est disponible pour réaliser des projets, mais sans l'accord des Israéliens rien n'est envisageable. L'unique solution repose sans doute sur la convention internationale des Nations Unies, ratifiée notamment par la France, qui demande l'application du droit international pour « un partage équitable et raisonnable ». Les Palestiniens ne demandent rien de plus que leur part d'eau dans leur bassin partagé.

Par ailleurs, l'eau à Gaza n'est pas potable.

Un million et demi de Gazaouis utilisent les nappes phréatiques souterraines, mais elles sont polluées par l'eau de mer, les eaux usées et une grande concentration de fluorine. Or, ce territoire est en situation de siège : il est impossible d'y faire entrer du matériel qui pourrait être utilisé à sa décontamination. Une usine de dessalement à Gaza ? Certes... Mais il faut réunir 450 millions de dollars et le litre d'eau salée coûte 1.5 dollar alors que 80 % de la population ne touche que 2 dollars par jour !

Concernant les économies d'eau, il existe des mécanismes pour la réutilisation de l'eau en Israël. Il serait bon de s'en inspirer et de les développer. Toutefois, en Palestine, le problème n'est ni technique, ni financier, il est politique. Quand la volonté politique existe, les solutions techniques se trouvent.

Une solution pour l'avenir : la coopération décentralisée

Les besoins du Sud sont énormes en termes financiers et techniques, mais pas inaccessibles. Il faut accroître la coopération avec eux pour optimiser leurs infrastructures et ainsi tenter de répondre aux défis démographiques et politiques. La garantie de l'accès à l'eau ne se fera que grâce à une coopération forte entre les Etats, accompagnée par les acteurs internationaux. La France peut jouer un rôle pilote sur ces actions de coopération car elle détient les compétences requises et reconnues mondialement.

La première organisation internationale de coopération a été créée à propos d'un fleuve, il s'agissait de la Commission Centrale de Navigation sur le Rhin. Les pays riverains sont arrivés à la conclusion qu'il fallait dégager des règles communes pour pouvoir circuler sur le fleuve. Ce type d'organisation a vu le jour pour des raisons à la fois techniques et surtout politiques.

L'eau est une question universelle qui ne peut être détachée de la politique et de la volonté internationale. Cette volonté internationale existe : les Nations unies, le 28 juillet 2010, a reconnu le droit à l'eau comme un droit fondamental.

La France a les moyens de se mobiliser sur le problème de l'eau. Elle peut être un pays exemplaire dans l'application des textes européens. Elle a aussi un devoir de solidarité et de coopération, parce qu'elle a du savoir-faire. La loi Oudin offre cette possibilité. Tous les champs de la coopération sont ouverts : le champ institutionnel, le champ des élus locaux, le champ des entreprises.

Porter à Marseille la généralisation de la loi Oudin - qui permet de consacrer 1% du budget eau à la solidarité internationale - est une solution. Les agences de l'eau ont presque atteint ce taux. Grâce aux collectivités territoriales, l'engagement peut être multiplié par 10. Il faut s'employer à ce que tous les Européens parlent de ce sujet à Marseille, quitte à proposer des modes d'intervention différents.

Et parce qu'à peu près partout la gestion de l'eau est décentralisée, coopérer c'est aussi aider au niveau local à la gestion, à la gouvernance, à la formation des élus, à l'arbitrage sur les usages, etc.

Solidarité et crise financière

La solidarité en matière d'eau, et plus globalement la coopération entre les pays du Nord et ceux du Sud, va-t-elle survivre à la crise financière d'aujourd'hui ? Pour l'instant, cette dernière ne semble pas affecter les actions de coopération, et heureusement, car l'entraide devient encore plus urgente. La crise affecte certaines dépenses, mais, sur ce thème, les réflexions et les actes avancent plus vite que sur le réchauffement de la planète. La conscience existe et les acteurs sont nombreux. Pour lutter contre le réchauffement climatique, 193 Etats devraient signer un traité et se mettre d'accord.

Dans le cas de l'eau, si l'Etat traîne un peu, les villes, les régions s'y mettent ; cela crée une dynamique.

Les états restent centraux mais ils n'ont plus le monopole.

Multiplier les acteurs permet de sensibiliser et d'agir.

Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne : « Les agences de l'eau : quelles missions ?

Les six agences de l'eau françaises encouragent l'action des collectivités locales et des ONG en direction d'un certain nombre de pays.

Elles financent des réseaux d'eau à travers le monde, aident à l'établissement d'un certain nombre de schémas directeurs, comme par exemple en Palestine, à la gestion d'équipements. Elles accompagnent la création et la gouvernance d'un comité de bassin, comme ce fut le cas avec le Fleuve Sénégal. Elles réalisent des opérations de toutes tailles grâce à l'effet de levier que constitue l'engagement d'un certain nombre de collectivités au travers de la loi Oudin. Elles s'adressent à l'Agence Française de Développement - la banque dédiée au développement -, à l'Union européenne, à la Banque mondiale, pour trouver des mécanismes de financements sur la base de projets certifiés. Elles envoient des ingénieurs, forment des gens à tous les échelons. Elles favorisent enfin les échanges entre les élus, car la France dispose d'une expérience certaine dans le domaine de la coopération intercommunale sur le problème de l'eau, et leur expliquent que partager son pouvoir n'est perdre ni sa responsabilité ni sa légitimité.



La contribution du bassin Adour-Garonne au 6^{ème} Forum mondial de l'eau



Marseille 12/17 mars 2012

Renforcer la solidarité internationale pour atteindre
les objectifs du millénaire dans le monde

10 solutions issues du colloque international sur la coopération décentralisée, organisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et la ville de Bordeaux le 9 décembre 2011

La solidarité internationale est la principale clef de réussite pour atteindre les objectifs du millénaire, « garder la planète bleue » et répondre aux défis du futur dans les zones les plus défavorisées, notamment les grands changements attendus à la moitié de notre siècle. L'objectif du colloque était de faire émerger et de porter une parole collective et constructive dans les débats qui auront lieu à Marseille du 12 au 17 mars, sur la nécessité de :

- renforcer les actions de coopération décentralisée en France, en Europe et dans le monde
- promouvoir un dispositif législatif qui a fait ses preuves en France et permet aux autorités locales d'engager, avec l'appui des agences de l'eau, de

véritables programmes de solidarité avec les pays les plus démunis

- faire prendre conscience des nouveaux défis de solidarité, notamment dans les zones d'urbanisation mal contrôlée et en extension en périphérie des grandes métropoles

La coopération décentralisée a très nettement fait ses preuves au cours de cette dernière décennie. La confrontation du point de vue des acteurs de l'eau français présents à ce colloque avec celui de nombreux partenaires de notre pays, d'Europe et d'autres continents a montré que des marges de progrès considérables étaient encore possibles. Cette parole collective s'est traduite par des propositions de solutions concrètes.

Porter à Marseille la parole collective exprimée lors du colloque de Bordeaux



Les solutions proposées dans les trois domaines principaux débattus au cours du colloque

Thème 1 : Innover sur le plan législatif

La France dispose d'un dispositif législatif qui a fait ses preuves, même s'il doit être encore très largement développé car doté d'un potentiel important. Il est économiquement supportable par les citoyens de notre pays (1€ par famille et par an).

→ **Proposition 1** : Inciter et encourager les Etats d'Europe, et plus largement tous ceux de l'OCDE, à prendre des mesures équivalentes qui permettraient aux gestionnaires des services d'eau et d'assainissement de consacrer volontairement jusqu'à 1% de leurs recettes à des actions de solidarité, nationale, communautaire et internationale dans ce secteur

→ **Proposition 2** : Créer, au-delà de l'Europe, une plateforme internationale ayant pour objectif spécifique le développement, la réplique et la reproduction à plus grande échelle de mécanismes de solidarité décentralisée

Thème 2 : Former et sensibiliser

Une gestion efficiente et pérenne des dispositifs d'alimentation en eau potable et d'assainissement passe par la formation des cadres politiques et techniques mais aussi par la sensibilisation/éducation des populations dès le plus jeune âge.

→ **Proposition 3** : Promouvoir une politique volontariste de renforcement des compétences locales au Sud, par un appui technique et financier pour la mise en place d'écoles de formation et pour le maintien des compétences acquises au niveau local, mais aussi pour assurer à ces techniciens et gestionnaires une rémunération et un niveau de vie décent

→ **Proposition 4** : Mettre en place une plateforme internationale dématérialisée pour organiser les échanges d'expériences entre gestionnaires

→ **Proposition 5** : Soutenir les initiatives locales de mise en place d'écoles de formation par des appuis nationaux et européens plus forts et mieux organisés

→ **Proposition 6** : Considérer comme une priorité effective dans les actions de solidarité financées par les acteurs de l'eau et les autorités locales françaises, la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens, notamment les femmes, pour assurer le bon usage et l'entretien des installations mises en place et leur pérennisation sur le long terme

Thème 3 : Problématiques émergentes

L'exode rural conduit à l'installation de populations marginalisées, autour de métropoles, mais surtout de mégapoles, populations dont les difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement constituent aujourd'hui un défi majeur, notamment vis-à-vis des risques sanitaires. Réduire ces difficultés nécessite surtout des moyens financiers à la hauteur des enjeux identifiés.

→ **Proposition 7** : Mettre rapidement en oeuvre des politiques destinées à maintenir les populations en milieu rural

→ **Proposition 8** : Susciter la création d'organismes, capables d'assurer à une grande échelle la gestion de l'eau par bassins versants et de façon concertée pour freiner l'exode rural, notamment en limitant les effets du changement climatique par la régulation et le maintien de tissus économiques locaux, en particulier pour une production alimentaire soutenue par l'irrigation

→ **Proposition 9** : Renforcer les moyens financiers et les compétences des autorités locales pour leur permettre d'agir le plus tôt possible dans les zones d'habitat spontané, appuyées en cela par une approche politique au niveau des gouvernements

→ **Proposition 10** : Conduire les gestionnaires publics ou privés des services d'eau et d'assainissement des centres villes des grandes mégapoles à assurer un service minimum dans les zones périphériques dont le coût devrait être adapté aux moyens très limités de ces populations marginalisées.

Le pacte d'Istanbul pour l'eau

Le Pacte d'Istanbul pour l'eau formalise l'engagement des autorités locales et régionales qui souhaitent adapter leurs infrastructures et services d'eau aux nouveaux défis auxquels elles sont confrontées, comme le changement climatique, la croissance urbaine galopante, l'épuisement et la pollution des ressources en eau ou encore l'usure des infrastructures.

Les signataires de ce Pacte reconnaissent que :

- l'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour tous les êtres humains et joue un rôle essentiel dans la préservation de la vie, de la santé publique, et dans la lutte contre la pauvreté,
- l'eau, bien public, doit rester sous contrôle public, que sa gestion soit déléguée ou non,
 - l'assainissement, tout aussi important que l'accès à l'eau, doit être considéré comme une priorité dans les politiques des gouvernements locaux, régionaux et nationaux,
 - le niveau local joue un rôle de plus en plus important dans la distribution de l'eau et les services d'assainissement.



Un appel aux États et institutions internationales

En appui de leur engagement, les élus qui ont signé le Pacte appellent les gouvernements nationaux et les institutions internationales à :

- faire de la sécurité de l'eau l'une de leurs priorités politiques nationales et internationales, partant du principe que les ressources doivent être partagées de façon rationnelle et équitable,
- accélérer la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, et de lutte contre la pauvreté,
- mettre en place un mécanisme de dialogue qui garantisse aux autorités locales et régionales, par le biais d'un transfert adéquat de compétences et de moyens, un cadre légal, des ressources financières, des capacités institutionnelles et des compétences humaines et techniques nécessaires pour assurer au niveau local et régional la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- associer les autorités locales et régionales pour définir et mettre en œuvre les stratégies politiques nationales et supranationales pour une gestion durable de l'eau.

Bordeaux au nombre des 800 villes déjà engagées

Près de 800 maires ont déjà signé le Pacte d'Istanbul. De grandes métropoles (Baguio, Brisbane, Entebbe, Incheon, Lyon, Marseille, Osaka, Paris, Rotterdam, Vienne et Bordeaux le 8 décembre 2011) se sont engagées à devenir des "villes pilotes". Elles serviront de catalyseurs et de guides sur des questions spécifiques telles que l'adaptation face au changement climatique, à la montée du niveau de la mer, le vieillissement des infrastructures, la sécurité sanitaire de l'eau et la santé, etc. Elles partageront leur expérience et leurs réseaux avec ceux qui développent ou souhaitent développer un plan d'actions sur ces chantiers.

